

En 2018, le salaire mensuel net d'un équivalent temps plein dans le secteur hospitalier s'élevait en moyenne à 2 327 euros. En un an, il a augmenté de 1,1 % en euros courants, après une hausse de 1,4 % en 2017. En moyenne, en équivalent temps plein, le salaire mensuel net moyen est plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé, lucratif ou non lucratif, toutes professions confondues. C'est parmi les professions les plus qualifiées que les salaires sont les plus dispersés et qu'ils augmentent le plus avec l'âge.

### Hausse du salaire net moyen dans le secteur hospitalier en 2017 et 2018

Dans le secteur hospitalier, entre 2017 et 2018<sup>1</sup>, le salaire mensuel net d'un équivalent temps plein (EQTP) a augmenté en moyenne de 1,1 % en euros courants, passant de 2 302 euros à 2 327 euros (tableau 1). Cela correspond cependant à une baisse de 0,8 % en euros constants, c'est-à-dire déduction faite de l'inflation. Entre 2016 et 2017, cette augmentation était de 1,4 % en euros courants, soit une hausse de 0,4 % en euros constants.

En 2018, le personnel médical (médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et sages-femmes) perçoit un salaire mensuel net moyen en équivalent temps plein de 5 315 euros (dont 2 730 euros pour les sages-femmes et 5 753 euros pour les autres professions), en hausse de 2,1 % en euros courants, soit une progression deux fois plus rapide que l'année précédente. La rémunération moyenne du personnel soignant (infirmiers, aides-soignants, etc.) s'élevait à 2 050 euros en moyenne (+0,5 % en 2018, après +1,2 % en 2017). La rémunération du personnel médico-technique (techniciens de laboratoire, préparateurs en pharmacie, manipulateurs en électroradiologie médicale, etc.) s'établit à 2 261 euros en moyenne, celle du personnel administratif à 2 030 euros et celle du personnel technique et ouvrier à 1 956 euros.

### Un salaire net moyen plus élevé dans les hôpitaux publics

En 2018, le salaire mensuel net en EQTP s'élevait en moyenne à 2 373 euros dans le secteur public, à 2 341 euros dans le secteur privé non lucratif et à 2 039 euros dans le secteur privé lucratif. Entre 2017 et 2018, il a augmenté en moyenne de 0,9 % en euros courants dans les hôpitaux publics, soit près de trois fois moins que dans le privé non lucratif et deux fois moins que dans le privé lucratif (après une hausse homogène entre les secteurs entre 2016 et 2017, comprise entre 1,4 % et 1,6 %). Ces écarts de salaire s'observent notamment pour les personnels soignant et médico-technique. En revanche, les salaires sont plus élevés dans le secteur privé non lucratif que dans le secteur public pour les autres personnels non médicaux. Le salaire mensuel net moyen en EQTP du personnel médical est également moins élevé dans le secteur public (5 279 euros) que dans le secteur privé non lucratif (6 081 euros), mais davantage que dans le secteur privé lucratif (4 387 euros). Toutefois, les comparaisons de salaires moyens des médecins en fonction des secteurs se révèlent délicates en raison de la spécificité des modes de rémunération. En effet, dans les cliniques privées, le personnel médical exerce le plus souvent son activité en tant que libéral. Ainsi, les données de salaire du personnel médical ne reflètent qu'une partie de la situation

1. La présente fiche sur les salaires dans les établissements de santé a bénéficié de plusieurs modifications par rapport aux précédentes éditions de l'ouvrage. Les données relatives au secteur privé distinguent secteur non lucratif et secteur lucratif et les statistiques concernant les sages-femmes sont regroupées dans la rubrique des personnels médicaux. Pour tenir compte de ces changements, les données pour 2017 ainsi que les données révisées pour 2016 sont disponibles dans des tableaux complémentaires sur le site <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/>.

**Tableau 1** Les salaires mensuels nets en EQTP moyens en 2018 par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité

Catégories socioprofessionnelles regroupées	Secteur public		Secteur privé non lucratif		Secteur privé lucratif		Ensemble	
	Salaire 2018	Évolution 2017-2018 (% en euros courants)	Salaire 2018	Évolution 2017-2018 (% en euros courants)	Salaire 2018	Évolution 2017-2018 (% en euros courants)	Salaire 2018	Évolution 2017-2018 (% en euros courants)
<b>Personnel administratif</b>	<b>2 031</b>	<b>0,4</b>	<b>2 150</b>	<b>1,6</b>	<b>1 916</b>	<b>1,5</b>	<b>2 030</b>	<b>0,7</b>
Cadres de gestion et de direction	4 542	3,2	3 697	1,9	3 820	1,6	4 160	2,2
Professions intermédiaires	2 133	0,0	1 913	-0,8	2 122	0,5	2 097	-0,3
Employés	1 622	-0,2	1 697	0,7	1 606	1,3	1 627	0,2
<b>Personnel soignant</b>	<b>2 093</b>	<b>0,3</b>	<b>1 967</b>	<b>1,9</b>	<b>1 908</b>	<b>1,6</b>	<b>2 050</b>	<b>0,5</b>
Personnel d'encadrement du personnel soignant	3 082	0,0	3 112	1,9	3 269	1,0	3 104	0,4
Infirmiers	2 339	0,5	2 192	1,4	2 155	1,3	2 292	0,6
Aides soignants et agents de service hospitaliers	1 805	0,2	1 618	2,3	1 569	1,8	1 750	0,4
Rééducateurs	2 159	1,0	2 164	1,6	2 158	1,5	2 160	1,2
Psychologues	2 312	0,3	2 416	1,1	2 257	1,2	2 323	0,5
<b>Personnel éducatif et social (professions intermédiaires)</b>	<b>2 007</b>	<b>-0,2</b>	<b>2 098</b>	<b>2,6</b>	<b>1 842</b>	<b>2,2</b>	<b>2 019</b>	<b>0,6</b>
<b>Personnel médico-technique</b>	<b>2 305</b>	<b>0,3</b>	<b>2 100</b>	<b>0,7</b>	<b>2 090</b>	<b>0,9</b>	<b>2 261</b>	<b>0,2</b>
Professions intermédiaires	2 308	0,3	2 115	0,7	2 082	0,6	2 267	0,2
Employés	1 840	-0,6	1 653	5,1	2 273	5,6	1 872	3,3
<b>Personnel technique et ouvrier</b>	<b>1 945</b>	<b>0,5</b>	<b>2 073</b>	<b>1,9</b>	<b>2 032</b>	<b>2,3</b>	<b>1 956</b>	<b>0,7</b>
Cadres	3 230	0,6	3 384	-1,7	3 112	0,9	3 241	0,4
Professions intermédiaires	2 320	0,3	2 148	2,2	2 203	-0,3	2 301	0,4
Ouvriers	1 712	0,1	1 681	2,2	1 811	2,3	1 714	0,3
<b>Personnel médical</b>	<b>5 279</b>	<b>1,7</b>	<b>6 081</b>	<b>3,5</b>	<b>4 387</b>	<b>4,2</b>	<b>5 315</b>	<b>2,1</b>
Médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens...	5 665	1,8	6 406	3,5	5 478	3,5	5 753	2,1
Sages-femmes	2 780	0,8	2 625	3,1	2 549	1,8	2 730	1,1
<b>Contrats aidés</b>	<b>1 313</b>	<b>3,1</b>	<b>1 349</b>	<b>5,8</b>	<b>1 204</b>	<b>-1,1</b>	<b>1 316</b>	<b>3,4</b>
<b>Femmes</b>	<b>2 236</b>	<b>0,8</b>	<b>2 167</b>	<b>2,6</b>	<b>1 971</b>	<b>1,9</b>	<b>2 191</b>	<b>1,0</b>
<b>Hommes</b>	<b>2 841</b>	<b>1,2</b>	<b>2 977</b>	<b>2,8</b>	<b>2 365</b>	<b>2,0</b>	<b>2 810</b>	<b>1,4</b>
<b>Ensemble<sup>1</sup></b>	<b>2 373</b>	<b>0,9</b>	<b>2 341</b>	<b>2,6</b>	<b>2 039</b>	<b>2,0</b>	<b>2 327</b>	<b>1,1</b>
<b>Ensemble (hors personnel médical)<sup>1</sup></b>	<b>2 074</b>	<b>0,6</b>	<b>2 013</b>	<b>2,1</b>	<b>1 928</b>	<b>1,6</b>	<b>2 047</b>	<b>0,8</b>
<b>Ensemble (hors contrats aidés)<sup>1</sup></b>	<b>2 377</b>	<b>0,6</b>	<b>2 350</b>	<b>2,3</b>	<b>2 041</b>	<b>2,0</b>	<b>2 331</b>	<b>0,8</b>

EQTP : équivalent temps plein.

1. Y compris personnels non ventilés, hors internes, externes, stagiaires et étudiants.

**Note >** La catégorie « personnels non ventilés » n'est pas présentée dans la structure des effectifs, mais leurs salaires sont pris en compte dans le calcul du salaire moyen.

**Champ >** Salariés de France métropolitaine et des DROM (non compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA et les contrats aidés, hors internes, externes, stagiaires et étudiants.

**Sources >** Insee, DSN 2018, DADS-DSN 2017, Siasp 2017-2018, traitements DREES.

du personnel médical intervenant dans le secteur hospitalier privé.

### Une dispersion des salaires généralement plus forte dans le privé non lucratif

En 2018, le rapport interdécile<sup>2</sup> (tableau 2) est de 2,3 dans les secteurs public et privé lucratif,

contre 2,7 dans le secteur privé non lucratif. Ces trois rapports interdéciles sont légèrement plus élevés que ceux de 2017. C'est parmi les professions les plus qualifiées que les salaires sont les plus dispersés, particulièrement à l'hôpital public : le rapport interdécile pour les cadres de gestion et de direction est de 3,7 chez les salariés des

**Tableau 2** Distribution des salaires mensuels nets en EQTP moyens en 2018 par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité

Catégories socioprofessionnelles regroupées	Secteur public			Secteur privé non lucratif			Secteur privé lucratif		
	D1	Médiane	D9	D1	Médiane	D9	D1	Médiane	D9
<b>Personnel administratif</b>	<b>1 373</b>	<b>1 736</b>	<b>2 628</b>	<b>1 328</b>	<b>1 800</b>	<b>3 358</b>	<b>1 212</b>	<b>1 576</b>	<b>2 813</b>
Cadres de gestion et de direction	2 131	3 726	7 950	2 183	3 207	5 704	2 074	3 265	5 691
Professions intermédiaires	1 554	2 020	2 632	1 415	1 802	2 419	1 356	1 884	2 821
Employés	1 337	1 558	1 974	1 237	1 612	2 130	1 176	1 486	2 004
<b>Personnel soignant</b>	<b>1 536</b>	<b>1 973</b>	<b>2 815</b>	<b>1 279</b>	<b>1 865</b>	<b>2 628</b>	<b>1 216</b>	<b>1 764</b>	<b>2 561</b>
Personnel d'encadrement du personnel soignant	2 496	3 039	3 697	2 213	3 031	4 322	2 251	3 130	4 412
Infirmiers	1 752	2 258	2 949	1 626	2 103	2 734	1 511	2 044	2 733
Aides soignants et agents de service hospitaliers	1 453	1 774	2 189	1 146	1 565	1 977	1 112	1 480	1 927
Rééducateurs	1 541	2 110	2 747	1 612	2 086	2 725	1 532	2 043	2 677
Psychologues	1 565	2 192	3 399	1 802	2 547	3 239	1 819	2 500	3 240
<b>Personnel éducatif et social (professions intermédiaires)</b>	<b>1 421</b>	<b>1 958</b>	<b>2 612</b>	<b>1 456</b>	<b>1 911</b>	<b>2 540</b>	<b>1 311</b>	<b>1 707</b>	<b>2 249</b>
<b>Personnel médico-technique</b>	<b>1 559</b>	<b>2 272</b>	<b>2 951</b>	<b>1 509</b>	<b>2 005</b>	<b>2 683</b>	<b>1 373</b>	<b>1 870</b>	<b>2 845</b>
Professions intermédiaires	1 559	2 277	2 953	1 542	2 016	2 686	1 418	1 884	2 835
Employés	1 589	1 809	2 091	1 163	1 600	2 501	1 272	1 640	2 955
<b>Personnel technique et ouvrier</b>	<b>1 412</b>	<b>1 753</b>	<b>2 703</b>	<b>1 294</b>	<b>1 826</b>	<b>3 196</b>	<b>1 279</b>	<b>1 748</b>	<b>2 954</b>
Cadres	1 864	3 055	4 778	2 063	3 107	4 882	1 951	2 864	4 422
Professions intermédiaires	1 644	2 215	3 143	1 513	2 073	2 900	1 465	2 109	3 075
Ouvriers	1 387	1 657	2 084	1 194	1 630	2 146	1 218	1 576	2 154
<b>Personnel médical</b>	<b>2 584</b>	<b>5 122</b>	<b>7 991</b>	<b>2 206</b>	<b>5 692</b>	<b>9 089</b>	<b>1 558</b>	<b>3 294</b>	<b>7 624</b>
Médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens...	3 090	5 535	8 172	2 482	5 921	9 247	1 408	4 649	8 363
Sages-femmes	1 950	2 746	3 513	1 802	2 547	3 239	1 819	2 500	3 240
<b>Contrats aidés</b>	<b>1 156</b>	<b>1 259</b>	<b>1 418</b>	<b>962</b>	<b>1 261</b>	<b>1 663</b>	<b>847</b>	<b>1 139</b>	<b>1 584</b>
<b>Ensemble<sup>1</sup></b>	<b>1 492</b>	<b>1 988</b>	<b>3 390</b>	<b>1 300</b>	<b>1 903</b>	<b>3 458</b>	<b>1 221</b>	<b>1 760</b>	<b>2 783</b>

EQTP : équivalent temps plein.

1. Y compris personnels non ventilés, hors internes, externes, stagiaires et étudiants.

**Note >** La catégorie « personnels non ventilés » n'est pas présentée dans la structure des effectifs, mais leurs salaires sont pris en compte dans le calcul du salaire moyen.

**Champ >** Salariés de France métropolitaine et des DROM (non compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA et les contrats aidés, hors internes, externes, stagiaires et étudiants.

**Sources >** Insee, DSN 2018, Siasp 2018, traitements DREES.

2. Le rapport interdécile est défini comme le rapport entre le salaire mensuel net au-delà duquel se situent les 10 % des salariés les mieux payés (appelé D9) et celui en deçà duquel se situent les 10 % les moins bien payés (appelé D1).

hôpitaux publics et de 2,6 à 2,7<sup>3</sup> chez ceux des cliniques privées<sup>4</sup>. Pour les aides-soignants et agents des services hospitaliers, il est respectivement de 1,5 dans le secteur public et de 1,7 dans le secteur privé, lucratif ou non. Hormis pour le personnel médical, ces dispersions s'avèrent globalement stables d'une année à l'autre.

### Des salaires qui augmentent avec l'âge

En 2018, hors personnel médical et hors contrats aidés, un salarié du secteur hospitalier public perçoit un salaire mensuel net en EQTP allant en moyenne de 1 705 euros s'il a moins de 30 ans jusqu'à 2 588 euros s'il a 60 ans ou plus (tableau 3). Pour un salarié du secteur privé non lucratif, la moyenne des salaires passe de 1 774 euros pour les moins de 30 ans à 2 912 euros pour les 60 ans ou plus ; et de 1 768 à 2 634 euros dans le secteur privé lucratif. Si les écarts de salaires sont les plus importants à partir de 60 ans, cette part de

salariés représente moins de 6 % du personnel non médical hors contrats aidés.

Le salaire net moyen des femmes est inférieur de 22 % à celui des hommes dans le secteur hospitalier (de 21 % dans les hôpitaux publics, de 27 % dans les cliniques privées non lucratives et de 17 % dans les cliniques privées lucratives). Cet écart de rémunération entre femmes et hommes s'explique en partie par une différence de moyenne d'âge (40,7 ans pour les femmes et 43,1 ans pour les hommes) et en partie par la nature des emplois occupés : en EQTP, 16,8 % des hommes occupent des postes de la filière médicale, la mieux rémunérée, contre 6,3 % des femmes seulement. Ces dernières exercent plus souvent des emplois de la filière soignante : 29,8 % d'entre elles sont infirmières et 34,8 % sont aides-soignantes ou agentes des services hospitaliers, contre respectivement 16,9 % et 20,9 % des hommes. ■

**Tableau 3** Structure des emplois et salaires nets mensuels en EQTP moyens par tranche d'âge pour le personnel non médical, en 2018

Tranche d'âge	Secteur public		Secteur privé non lucratif		Secteur privé lucratif	
	Répartition des postes (en %)	Salaire mensuel net moyen (en euros)	Répartition des postes (en %)	Salaire mensuel net moyen (en euros)	Répartition des postes (en %)	Salaire mensuel net moyen (en euros)
Moins de 30 ans	15,8	1 705	19,1	1 774	22,8	1 768
30 à 39 ans	26,1	1 939	25,9	1 953	26,4	1 904
40 à 49 ans	27,1	2 136	23,6	2 079	22,6	1 974
50 à 59 ans	26,6	2 288	25,2	2 208	22,4	2 043
60 ans ou plus	4,5	2 588	6,3	2 912	5,9	2 634
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>2 077</b>	<b>100,0</b>	<b>2 019</b>	<b>100,0</b>	<b>1 929</b>

EQTP : équivalent temps plein.

**Note** > Hors internes et externes, hors contrats aidés.

**Champ** > Salariés de France métropolitaine et des DROM (non compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

**Sources** > Insee, DSN 2018, Siasp 2018, traitements DREES.

3. Ces rapports interdécales étaient respectivement de 2,6 et 2,2 en 2017 dans les secteurs privés non lucratif et lucratif, et respectivement de 2,6 et 2,8 en 2016. Ces données corrigent l'édition précédente de cette fiche, qui indiquait pour cette profession un rapport interdécale plus élevé, proche de celui observé dans le secteur public.

4. Au-delà de ces indicateurs standards de distribution, il faut signaler que la fonction publique hospitalière compte la moitié des postes les plus rémunérateurs de la fonction publique [Goussen, Godet, 2019] et que, parmi le 1 % des rémunérations les plus élevées en France (salariés du secteur public, du secteur privé et non-salariés), on compte 42 % de non-salariés, principalement des médecins libéraux (exerçant en ville ou en clinique privée) et des avocats [Berger, Bonnet, 2020].

## Encadré Sources et méthodes

### Champ

France métropolitaine et DROM (excepté Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA), hors stagiaires, internes et externes et y compris contrats aidés. La présente étude porte sur les établissements dont l'activité économique principale relève des activités hospitalières (Code Naf rév. 2. 8610Z) ou ayant la catégorie juridique « établissement d'hospitalisation » (7364). Pour le secteur hospitalier, les établissements de la fonction publique hospitalière ayant une activité complémentaire à celles des hôpitaux, comme les activités de blanchisserie, teinturerie de gros (Code Naf rév. 2. 9601A) ou les services de restauration (Code Naf rév. 2. 5629B) sont également pris en compte.

### Méthode

L'évolution des sources pour le secteur privé – remplacement progressif de la déclaration annuelle de données sociales (DADS) par la déclaration sociale nominative (DSN) depuis 2016 – a entraîné une refonte complète de la chaîne de traitements statistiques, rendant impossible les comparaisons directes des données de salaire d'un millésime à un autre. À la différence de l'Insee, qui recalcule les données en niveau chaque année, la DREES a choisi une autre méthode, permettant d'obtenir une série longue en niveau avec des évolutions cohérentes au cours de la période. Celle-ci consiste à appliquer les évolutions annuelles calculées pour chaque millésime aux niveaux de 2015 (dernière année de l'ancienne chaîne de traitement, choisie comme année de base) par agrégat diffusé.

### Sources

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés (la nature de l'emploi et la qualification, le montant des rémunérations versées, etc.). La déclaration sociale nominative (DSN) est une nouvelle source de données mensuelles qui remplace progressivement la plupart des déclarations sociales, dont les DADS. Le système d'information des agents du secteur public (Siasp) exploite en particulier les informations contenues dans cette déclaration sur le champ de la fonction publique. Il intègre des concepts et des variables caractéristiques du secteur public, liés notamment au statut de l'agent (grade, échelon, indice, etc.). Les salaires sont estimés à partir du Siasp pour les hôpitaux publics et de la DADS – grand format ou de la DSN pour les cliniques privées.

### Définitions

> **Salaire annuel net moyen** : il est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS) ou la déclaration sociale nominative (DSN). Il est net de toutes cotisations sociales, y compris la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Il ne comprend pas les participations (qui ne sont pas imposables). Les calculs sont effectués sur l'ensemble des postes, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel. Les effectifs sont convertis en équivalent temps plein (ETP) au *pro rata* de leur durée de présence et de leur quotité travaillée. Les salaires de chaque poste sont pondérés par leur poids en EQTP pour le calcul des moyennes. Ces EQTP propres au calcul des salaires sont très légèrement différents des ETP utilisés pour la mesure de l'emploi. Sont exclus certains postes correspondant à des éléments de rémunération annexes, ou des postes dont la rémunération horaire est manifestement incohérente. Par exemple, un poste occupé durant six mois à temps plein et rémunéré 10 000 euros compte pour 0,5 ETP, rémunéré 20 000 euros par an. Un poste occupé toute l'année avec une quotité travaillée de 60 % et rémunéré 12 000 euros compte pour 0,6 ETP rémunéré 20 000 euros par an. Le salaire annuel net moyen est obtenu en pondérant les salaires annualisés des postes par le nombre d'ETP.

**Pour en savoir plus**

- > **Berger, E., Bour, R., Dixte, C., Laffeter, Q.** (2020, septembre). En 2018, dans la fonction publique hospitalière, le salaire net moyen diminue de 1,0 % en euros constants. Insee, *Insee Première*, 1819.
- > **Dixte, C., Laffeter, Q., Berger, E., Bour, R.** (2020, septembre). En 2018, dans la fonction publique hospitalière, le salaire net moyen diminue de 1,0 % en euros constants. DREES, *Études et Résultats*, 1165.
- > **Goussen, J., Godet, F.** (2019, février). Les hautes rémunérations dans la fonction publique. En 2016, 1 % des agents, fonctionnaires ou non, gagnent plus de 6 410 euros nets par mois. Insee, *Insee Première*, 1738.
- > **Insee.** (2021, mars). En 2019, le salaire net moyen dans la fonction publique est stable en euros constants. Insee, *Informations rapides*, 080.
- > **Ministère de l'Action et des Comptes publics** (2020). Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – édition 2020. Disponible sur le site internet de la fonction publique.
- > **Sanchez Gonzalez, J., Sueur, E.** (2020, décembre). En 2018, le salaire net moyen dans le secteur privé augmente de 0,4 % en euros constants. Insee, *Insee Première*, 1828.